

Revenir en arrière



DÉCLARATION DES DONS

🕒 Temps de remplissage estimé : 3 mn

📅 Date limite : 31 décembre 2022

Les organismes concernés par la nouvelle obligation déclarative prévue à l'article 222 bis du CGI sont ceux qui délivrent des reçus, attestations ou tous autres documents indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt en faveur des particuliers et des entreprises (articles 200 et 238 bis du CGI) et de l'impôt sur la fortune immobilière (article 978 du CGI).

Les organismes sans but lucratif devront déclarer chaque année :

- le montant cumulé des dons et versements perçus ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal ;
- le nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés.

Aucune information sur l'identité du donateur ne sera donc recueillie dans le cadre de cette obligation déclarative.

L'obligation s'applique aux dons reçus à compter du 1er janvier 2021 ou au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et ayant donné lieu à la délivrance d'un reçu fiscal.

La déclaration doit être effectuée dans les mêmes délais que la déclaration de résultats des entreprises (article 223 du CGI), soit dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice comptable ou au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai N+1 pour l'exercice clos le 31/12/N.
Pour la première année de déclaration, un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2022 est accordé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide utilisateur à l'adresse suivante :
https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/230_association/Guide_utilisateur_site_demarches_simplifiees.pdf

Des informations détaillées dédiées à cette démarche sont également disponibles sur le site
<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/declaration-des-dons-et-receus>

Commencer la démarche

Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

1 – Création Identifiant et Mot de Passe

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email

Mot de passe (8 caractères minimum)

Créer un compte

2 -Demande de confirmation de votre adresse mail

Confirmez votre adresse email



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse `president@es-bonchamp.fr`.

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Votre email

[Renvoyer un email de confirmation](#)

Vous pouvez également consulter notre [FAQ](#).



demarches-simplifiees.fr

Demande de création de compte

Bonjour,

Une demande de création de compte a été réalisée sur le site demarches-simplifiees.fr pour l'email president@es-bonchamp.fr.

Votre compte existe déjà.

Si vous souhaitez remplir la démarche « *DÉCLARATION DES DONNS* », cliquez sur le bouton ci-dessous.

[Commencer la démarche « DÉCLARATION DES DONNS »](#)

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, vous pouvez ignorer ce mail.

Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr

beta.gouv.fr

4 - Commencer la démarche

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

Civilité

Madame

Monsieur

Prénom

Nom

Continuer

5 – Compléter le questionnaire *(ci-dessous, les différentes questions)*

Identité enregistrée

☐ DÉCLARATION DES DONS

Dossier n° 10503581 - En brouillon depuis le 05 novembre 2022
16:51

Expirera le 05/11/2025 (36 mois après la création du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Mon identité

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#) 

PDF – 487 ko

1. Identification de l'organisme sans but lucratif

Forme juridique de l'organisme *

Dénomination de l'organisme *

Adresse de l'organisme *

Veuillez indiquer dans la rubrique correspondante ci-dessous le numéro d'identification dont l'organisme dispose : 2. organismes ayant un n° SIRET, 3. organismes n'ayant pas de n° SIRET mais un n° au Registre National des Associations (RNA), 4. organisme n'ayant pas de n° SIRET et dont le siège est situé en Alsace ou en Moselle, 5. Fondations reconnues d'utilité publique, fonds de dotation et autres fondations n'ayant pas de n° SIRET, 6. organismes sans but lucratif dont le siège est situé à l'étranger, 7. autres organismes sans but lucratif.

3. Numéro RNA (Répertoire National des Associations)

Si l'organisme ne possède pas de numéro SIRET, veuillez indiquer son numéro RNA

Numéro RNA

Chaque association est identifiée par un numéro RNA débutant par W et composé de 9 chiffres.

4. Associations n'ayant pas de numéro SIRET et dont le siège se situe en Alsace ou en Moselle

Veuillez indiquer le numéro d'identification au registre du tribunal d'instance dont dépend le siège de votre association : les associations d'Alsace-Moselle sont inscrites au tribunal d'instance du siège sous un numéro "Volume" et "Folio"

Numéro "Volume"

Numéro "Folio"

Désignation du tribunal d'instance dont dépend l'adresse du siège de l'association

Sélectionnez le tribunal d'instance dans la liste déroulante.

5. Fondations reconnues d'utilité publique, fonds de dotation et autres fondations

Pour les fondations reconnues d'utilité publique, fonds de dotation et autres fondations qui ne disposent pas de numéro SIREN, merci de bien vouloir renseigner les rubriques ci-dessous.

Date de publication ou de reconnaissance d'utilité publique

Numéro de l'annonce au journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) ou au journal

officiel de la République française (JORF)

6. Organismes sans but lucratif dont le siège se situe à l'étranger

Pays dans lequel se situe le siège de l'organisme

Numéro d'immatriculation ou d'identification dans le pays étranger

Date de création de l'organisme étranger

7. Autres organismes sans but lucratif

Si aucune des parties 2 à 6 ne permet à l'organisme de s'identifier, veuillez compléter la rubrique ci-dessous.

Date de création de l'organisme

8. Informations relatives au déclarant

Identité du déclarant *

Prénom, nom

Qualité *

Dirigeant de l'organisme ou représentant mandaté expressément pour effectuer la déclaration. Si vous n'êtes pas le dirigeant, cochez la case "autre" et renseignez votre fonction dans le champs affiché.

Dirigeant Autre

9. Exercice concerné

Veuillez préciser les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice au titre duquel vous effectuez la déclaration.

Date d'ouverture de l'exercice *

Date de clôture de l'exercice *

10. Montant des dons perçus en € au titre de l'exercice

Veuillez indiquer le montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt en faveur des particuliers et des entreprises (article 200 et 238 bis du CGI) et des redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (article 978 du CGI). Le montant déclaré est arrondi à l'euro le plus proche. *

11. Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Veuillez indiquer le nombre de reçus, attestations ou tous autres documents indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt des particuliers et des entreprises (article 200 et 238 bis du CGI) et des redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (article 978 du CGI). *

12. Déclaration rectificative

Numéro du précédent dépôt

Si vous aviez déjà déposé une déclaration au titre de la même période, merci de bien vouloir saisir dans ce cadre le numéro de dossier qui vous avait été communiqué précédemment.

6 – Déposer le dossier

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Poser une question sur votre dossier

- [Directement par courriel : voirdansadresse@lesinformationsdecontact.fr](mailto:voirdansadresse@lesinformationsdecontact.fr)
- [Par téléphone au 0102030405](tel:0102030405)
[Horaires d'ouverture : les horaires sont précisés dans l'adresse de la démarche.](#)
- [Voir les statistiques de la démarche](#)

Cadre juridique

- [demarches-simplifiees.fr : 36 mois](http://demarches-simplifiees.fr)
- [Texte cadrant la demande d'information](#)

